

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 novembre 2025

N°DC-2025-66

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

#### Objet : Renouvellement de la Convention Territoriale Globale 2026-2030

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi dix-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 14 novembre deux mille vingt-cinq.

**PRESENTS :** M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, Mme Marie-Bernard BROUDIC, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA

**ABSENTS EXCUSES :**

**POUVOIRS :** Mme Carole MIANNAY donne pouvoir à Mme Sandrine OLLIC et M. Fabien LORIC donne pouvoir à M. Thierry QUERO

**Secrétaire de séance :** Mme Sylvaine LE GALLO

Monsieur le Maire indique que Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, la CAF du Morbihan et les 34 communes du territoire communautaire ont acté la mise en œuvre d'une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025.

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui permet d'adapter les services aux besoins des familles, de renforcer l'équité territoriale, d'optimiser l'utilisation des ressources et de donner une meilleure lisibilité aux actions publiques. Le renouvellement de cette convention s'inscrit dans la continuité des démarches engagées, tout en intégrant les nouveaux enjeux du territoire.

La CTG s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Elle peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Après un travail de préfiguration poursuivi pendant toute l'année 2025, la CAF du Morbihan, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et les communes membres décident de renouveler, pour 5 années, la Convention Territoriale Globale (CTG) avec comme objectifs partagé le développement et la coordination d'actions regroupés autour de quatre thématiques : Petite Enfance, Enfance Jeunesse, Parentalité et Inclusion/Handicap.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention territoriale globale pour la période 2026-2030.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, ou à son représentant, pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

